

CRITÉRIUMS PETITS PIONS

Annexe 2014-2015

Annexe relative au traitement des coups illégaux durant cette compétition.

Introduction

Cette annexe est mise en application pour la saison 2014-2015 avec l'autorisation de la commission technique fédérale.

En division Poussins et Petits Poussins

Application de l'annexe A.4.b adaptée par la fédération ([Règlement compétitions homologuées](#)):

- Les deux premiers coups illégaux achevés amènent une bonification de deux minutes à l'adversaire.
- Le 3^{ème} coup illégal achevé cause la perte de la partie (sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

En division Benjamins et inférieures

Les parties de ce championnat étant jouées en cadence lente, l'article 7.5 des règles du jeu s'applique:

- Le premier coup illégal achevé amène une bonification de deux minutes à l'adversaire.
- Le 2^{ème} coup illégal achevé constaté cause la perte de la partie (sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).